

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE COMPTE DE TAXES 2026



12 FÉVRIER 2026

MODALITÉS DE PAIEMENT PAR MODE ÉLECTRONIQUE

Via Internet

- ❖ Prévoir au minimum trois jours ouvrables avant que le paiement parvienne à la Municipalité. En cas de retard, des frais d'intérêt seront appliqués.
- ❖ Disponible pour les membres des Caisses Desjardins et les clients de la plupart des institutions bancaires (BNC, BMO, RBC, TD, Tangerine).

Important

Choisir le fournisseur : Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Beauharnois) (inscrire *Gonzague* dans la barre de recherche) et indiquer les **16 chiffres seulement** du numéro de matricule (commençant par un 5, 6 ou 7). Ce numéro est inscrit sur chaque coupon.

AU COMPTOIR D'UNE INSTITUTION FINANCIÈRE

- ❖ Prévoir au minimum trois jours ouvrables avant que le paiement parvienne à la Municipalité. En cas de retard, des frais d'intérêt seront appliqués.

PAR LA POSTE

- ❖ Faire parvenir **vos chèques postdatés** aux dates d'échéance de paiement.
- ❖ Libeller les chèques à l'ordre de :
Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.
- ❖ Joindre les coupons aux chèques.

À L'HÔTEL DE VILLE

Au comptoir d'accueil situé au 4^e étage du centre municipal, **par chèque(s) ou en argent comptant seulement.**

**AUCUN PAIEMENT PAR CARTE DE DÉBIT
OU PAR CARTE DE CRÉDIT**

ÉCHÉANCES DE PAIEMENT

Pour un compte de taxes de 300 \$ ou moins, en un seul versement, au plus tard le 17 mars 2026.

Pour un compte de taxes de plus de 300 \$, en trois versements :

- ❖ 1er versement : au plus tard le 17 mars 2026
- ❖ 2e versement : au plus tard le 17 juin 2026
- ❖ 3e versement : au plus tard le 17 septembre 2026

CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE

Le propriétaire est responsable de s'assurer auprès de son créancier hypothécaire que les paiements relatifs au compte de taxes soient effectués aux dates d'échéance fixées.

FRAIS DE GESTION

- ❖ Le versement de taxes impayées portera intérêt au taux de 12 % annuellement. **Si le versement n'est pas effectué à l'échéance, le total des taxes est dû plus les intérêts.**
- ❖ Des frais bancaires de 25 \$ seront facturés pour les chèques sans provision.

La loi prévoit que le propriétaire d'un immeuble est responsable des taxes, même s'il n'a pas reçu de compte. Si vous ne le recevez pas, veuillez contacter la Municipalité.

Un avis public est publié par la greffière-trésorière annonçant l'envoi des comptes de taxes.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Pour toute question additionnelle concernant votre compte de taxes, veuillez communiquer avec le service de l'administration / taxation au 450 371-0523, poste 223, ou par courriel à l'adresse :

administration@sldg.ca.

RÔLE D'ÉVALUATION

Le rôle d'évaluation foncière répertorie toutes les propriétés de la Municipalité. L'année 2026 marque la troisième année du rôle triennal 2024-2025-2026 déposé le 4 septembre 2025.

Le rôle d'évaluation est basé sur la valeur du marché des propriétés au 1^{er} juillet 2022. Ces valeurs d'évaluation servent de base pour le calcul des taxes municipales pour les années 2024, 2025 et 2026. La valeur réelle d'une unité d'évaluation est établie en tenant compte du prix qu'il serait justifié d'exiger par le propriétaire et de payer par l'acheteur suivant la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec*.

FIRME D'ÉVALUATION : LBP évaluateurs agréés

2540, boul. Daniel-Johnson, Bureau 600, Laval (Québec) H7T 2S3, Téléphone : 1-877-700-4220

RÔLE D'ÉVALUATION EN LIGNE

Vous pouvez consulter en ligne le rôle d'évaluation en cliquant sur le bouton **Portail de données immobilières**, sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité au www.sldg.ca.

DÉTAIL DE LA TAXATION

TAXE GÉNÉRALE	2026	2025
Taxe foncière générale + Sûreté du Québec + Réfection des rues (règlement d'emprunt 23-173)	0,3939 \$ / 100 \$ d'évaluation	0,3777 \$ / 100 \$ d'évaluation
SERVICES	2026	2025
Ordures et accès écocentre	195 \$ / bac	195 \$ / bac
Écocentre seulement	50 \$ / u.o.	50 \$ / u.o.
Matières organiques et <u>Plan de Gestion des Matières Résiduelles</u> (MRC)	118 \$ /u.o.	115 \$ /u.o.
Égout / Opération et entretien	220 \$ /unité	205 \$ /unité

u.o. = unité d'occupation

DETTES / TAXES DE SECTEUR

RÈGLEMENT D'EMPRUNT	Taux 2026	Taux 2025	Dernière année de taxation
#09-70 - Réseau d'égout rue Sainte-Marie	6,57 \$/m.l.	6,57 \$/m.l.	2031
#16-123 - Mise aux normes des étangs	150 \$/unité	130 \$/unité	2044
# 22-163 - Émissaire et conduite de refoulement (égouts)	270 \$/unité	240 \$/unité	2048



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

140, rue Principale (4^e étage)

Saint-Louis-de-Gonzague (Québec) J0S 1T0

Téléphone : 450 371-0523 Télécopieur : 450 371-6229

info@sldg.ca www.sldg.ca



**POUR TOUT SAVOIR
SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK**

HEURES D'OUVERTURE :

LUNDI AU JEUDI : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 45

VENDREDI : 8 h à 12 h